

Objet

Les travaux préparatoires à réaliser avant la construction d'un bâtiment peuvent être source de risques pour les réseaux avoisinants.

C'est notamment le cas lors du décapage superficiel des terrains ou du compactage dynamique des sols.

Risques potentiels

Outre les risques d'accrochage de réseaux dans le cas de terrassements, même superficiels, les travaux de compactage dynamique des sols peuvent entraîner d'importantes vibrations susceptibles d'entraîner des dommages aux réseaux même à des distances importantes

Recommandations et prescriptions

Il est nécessaire d'établir des DT intégrant l'ensemble des travaux préparatoires à la construction de bâtiments, notamment s'ils sont susceptibles de créer des vibrations ou tous autres risques de dommages aux réseaux, tant sur l'emprise de la construction, y compris les accès, les zones de stationnement des engins et de stockage des matériaux, qu'autour de la parcelle sur laquelle est prévue la construction.

Il s'agit de recommandations génériques non exhaustives, qu'il appartient à l'entreprise d'adapter, le cas échéant, pour tenir compte de son analyse technique complémentaire préalable au chantier.